

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

VEUILLEZ PRENDRE AVIS, que lors d'une séance ordinaire tenue le 21 septembre 2026, le conseil a adopté le règlement no. 010-2026 intitulé:

RÈGLEMENT NO 010-2026

Règlement numéro 010-2026 relatif à la garde de poules en milieu urbain.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité à l'Hôtel de Ville.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

DONNÉ À ACTON VALE, ce 23^e jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-six.

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Claudine Babineau, OMA greffière de la Ville d'Acton Vale par les présentes, certifie que l'avis ci-dessus a été publié conformément à la Loi en affichant copie attestée dudit avis au bureau de l'Hôtel de Ville et dans le journal "La Pensée de Bagot" ce 30^e jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-six.

Claudine Babineau, OMA
Greffière